

Image not found or type unknown



Comment résilier un bail en colocation avec clause de solidarité

Par **coco**, le **21/01/2010** à **17:10**

Bonjour, j'ai signé un bail le 07/01/2010 en colocation avec mon ami +clause de solidarité. hors je viens d'apprendre que mon compagnon est endetté (crédits+++). de mon côté je paie un loyer de 557€ (je viens d'envoyer la résiliation de mon bail-3mois) et j'ai un crédit immobilier de 550€ pour un studio que je loue en saisonnier. le jour de la signature du contrat à l'agence immobilière, mon ami n'avait pas tous les documents demandés sur lui. il est en pré-retraite et perçoit près de 2000€/mois. c'est sur mon compte que le loyer sera prélevé car il n'a pas présenté de RIB. le loyer de notre habitation s'élève à 850€. mon salaire couvrira juste les 2 loyers et le crédit. mon compte en banque vire au rouge. SVPaidez-moi..... y a-t-il un moyen pour mettre fin à ce contrat avec mon ami? d'avance.... merci à toutes et à tous